

SAN DAMIANO

LES "APPARITIONS" DE SAN DAMIANO Communiqué de l'évêque de Piacenza

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1969 page 47

Au sujet des "apparitions" de la Sainte Vierge, dont prétend être favorisée Mme Quattrini-Pozzini, de San Damiano (Italie), l'évêque du diocèse (Piacenza) a publié, dans son bulletin diocésain (n° 1, 1968), le communiqué ci-après qui a été diffusé par l'Agence Kipa :

Depuis plus de trois ans, Mme Rosa Quattrini-Pozzini, de la paroisse San Damiano de notre diocèse, affirme être favorisée d'apparitions de la Très Sainte Vierge et être elle-même l'instrument de la Vierge pour transmettre des messages à l'humanité.

Après avoir pris des informations précises et avoir examiné attentivement les faits, nous avons déclaré ouvertement, dans une note de septembre 1965 et une seconde du mois d'août 1966, que le caractère surnaturel desdites apparitions n'était pas prouvé et nous invitons les fidèles à s'abstenir de leur prêter foi.

Cependant, du côté de ladite Rosa Quattrini, on continue comme auparavant. On continue de même du côté de ceux qui la soutiennent, lesquels ne cessent de faire de la propagande au sujet desdites apparitions et des messages, en Italie et à l'étranger.

Bien que nous n'ayons aucun doute sur le bien-fondé du jugement que nous avons déjà exprimé dans nos notes précédentes, nous avons jugé opportun, pour tranquilliser tout le monde, de faire exécuter une enquête formelle sur les faits de San Damiano et sur les personnes qui y sont intéressées.

Il résulte de cette enquête qu'il n'existe aucune donnée positive permettant d'affirmer la surnaturalité des faits.

Puisque la doctrine constante de l'Église, réaffirmée encore par le Concile oecuménique du Vatican (L.G., n° 12), enseigne que le jugement sur l'authenticité des dons extraordinaires des fidèles et sur leur usage bien entendu, regarde l'autorité ecclésiastique.

Nous devons une nouvelle fois et formellement déclarer :

1. Nous jugeons que les affirmations de Rosa Quattrini concernant le caractère surnaturel des apparitions et des messages de la Très Sainte Vierge sont privées de tout fondement valable.
2. Nous ne pouvons pas tolérer ultérieurement l'usage désordonné que l'on a fait, jusqu'à présent, desdites apparitions et des messages qui leur sont relatifs.

En effet, dame Rosa Quattrini a continué à tenir des manifestations religieuses étranges et publiques tous les vendredis et aussi d'autres jours, même après les notes que nous avons publiées, causant ainsi un trouble spirituel dans beaucoup d'âmes de bonne volonté.

On a même continué, du côté des partisans de ladite Rosa Quattrini, à diffuser des publications anonymes sur lesdites apparitions, sans aucune approbation de l'Église et nonobstant ce que nous avons demandé.

Obligé que nous sommes, par le devoir de notre charge, de mettre fin aux abus indiqués ci-dessus, nous promulguons les décisions suivantes :

1. La dame Rosa Quattrini devra s'abstenir immédiatement de tenir des manifestations religieuses publiques les vendredis et en d'autres circonstances, manifestations au cours desquelles elle se donne comme voyante et instrument de la Très Sainte Vierge.
2. Les partisans de ladite Rosa Quattrini devront immédiatement s'abstenir de diffuser des publications de propagande (imprimés, textes photocopiés, dactylographiés, etc.), concernant la vie de Rosa Quattrini et les messages qui sont attribués à Notre-Dame.
3. Toute manière d'agir contraire à ces dispositions, de la part de quiconque, sera considérée comme un acte de désobéissance manifeste à l'autorité ecclésiastique.

Nous avons confiance que les dispositions strictes que nous donnons seront promptement et fidèlement observées et qu'on ne nous obligera pas à de nouvelles interventions, ce qui serait très pénible pour tous.

Nous informons les prêtres et religieux des autres diocèses, qui auront connaissance de notre présente déclaration et qui, nonobstant, prendraient part aux manifestations publiques de San Damiano expressément désapprouvées par nous, qu'ils sont privés de tous pouvoirs dans notre diocèse, y compris l'autorisation de célébrer la sainte messe.

Piacenza, 2 février 1968.

† Umberto Malchiodi, archevêque-évêque

A propos de San Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1969 page 91

A propos des soi-disant apparitions de San Damiano, dont nous avons parlé dans notre numéro du 5 janvier 1969, p. 47, Mgr CHARRIERE, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, écrit dans la Semaine catholique de la Suisse romande (19 décembre 1968, p. 632) :

Nous avons fait connaître à nos prêtres par circulaire spéciale les décisions de Mgr l'archevêque de Piacenza (Italie) au sujet de ce qui se passe à San Damiano.

A la suite de nouvelles démarches des autorités ecclésiastiques compétentes, nous demandons à nos diocésains, et spécialement à nos prêtres, "de ne plus se rendre à San Damiano et de ne plus soutenir par leur parole et leur présence un fait qui ne mérite pas confiance. Un fatto che non merita fede". C'est dans ces propres termes que s'exprime Mgr l'archevêque de Piacenza, dans un document qui nous vient cette fois non plus seulement de lui, mais du Saint-Siège.

Beaucoup seront peinés par cette nouvelle mise au point. Ce n'est pas - est-il besoin de le dire ? - la dévotion à la Vierge Marie, la prière du Rosaire que nous désavouons, mais le fait qu'à San Damiano cette prière est accompagnée d'actes et de paroles qui sont de nature à désorienter les fidèles. Nous avons sur ce point des témoignages catégoriques.

Que nos diocésains continuent de prier pour la paix, pour la conversion des pécheurs, nous le rappellerons prochainement à l'occasion de la Journée mondiale pour la paix. Qu'ils restent fidèles à la dévotion mariale et spécialement au Rosaire, si délaissé dans certains milieux. Mais qu'ils acceptent aussi avec confiance et obéissance les directives que leur donne l'Église.

D'autre part, dans une mise en garde publiée dans l'Église en Alsace (janvier 1969), Mgr ELCHINGER, évêque de Strasbourg, précise que les interdictions portées par l'évêque de Piacenza "ont été examinées et confirmées de la manière la plus absolue par la S. congrégation pour la Doctrine de la foi, en date du 5 décembre 1968".

A propos de San Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1970 page 295

Sous ce titre, Mgr CHARRIERE, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a publié dans son bulletin diocésain ("La Semaine catholique de la Suisse romande", 19 février 1970, p. 81) la note ci-après au sujet des "apparitions" de San Damiano, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ("DC" 1969, p. 47 et 91) :

Le 26 février 1968, notre vicaire général résidant à Fribourg adressait en notre nom une lettre personnelle aux groupes des "Amis de San Damiano" de Fribourg, de Lausanne et de Genève, pour leur remettre la déclaration publiée par S. EXC. Mgr Umberto Malchiodi, archevêque-évêque de Plaisance, le 2 février 1968, leur demandant de la lire attentivement, de la faire connaître aux autres groupes dont notre évêché n'avait pas l'adresse et surtout d'y conformer leur manière d'agir.

Le 25 novembre de la même année, un long rapport du même archevêque a été transmis par le Saint-Siège lui-même aux évêques de différents pays, dont le nôtre. La lettre accompagnant ce rapport, écrite sur mandat du Saint-Siège, priait les évêques d'informer leurs prêtres et leurs fidèles et de leur demander de ne pas se rendre à San Damiano et de ne pas accorder foi à ces événements qui ne sont pas dignes de confiance.

Le 19 décembre 1968, nous référant à ce rapport et à cette lettre, nous avons publié nous-même un avis dans la partie officielle de notre Semaine catholique, par lequel nous demandions à nos diocésains et spécialement à nos prêtres de ne plus se rendre à San Damiano et de ne pas soutenir, par leur parole et leur présence, "un fait qui ne mérite pas confiance", selon les propres termes de l'archevêque de Plaisance.

Nous savons que la grande majorité de nos diocésains nous ont obéi, qu'un grand nombre aussi de ceux qui pensaient auparavant honorer la Sainte Vierge en se rendant là-bas et en croyant aux prétendus messages, ont fait généreusement le sacrifice que nous leur demandions. Nous les félicitons et nous les remercions de leur obéissance.

Nous avons cependant la souffrance de constater que d'autres ne tiennent pas compte de nos directives. Certains, paraît-il, auraient été influencés par une information selon laquelle l'archevêque de Plaisance aurait modifié son jugement. Nous sommes en mesure de leur déclarer que cette information est fautive. En effet, nous avons reçu de la chancellerie de ce même archevêché une lettre datée du 27 décembre 1969, accompagnant une nouvelle déclaration confirmant en tous points celle du 2 février 1968. Et nous renouvelons à leur intention les directives que nous avons données le 19 décembre 1968. Et nous leur redisons : "Ce n'est pas, est-il besoin de le dire, la dévotion à la Vierge Marie, la prière du Rosaire que nous désavouons, mais le fait qu'à San Damiano cette prière est accompagnée d'actes et de paroles qui sont de nature à désorienter les fidèles. Nous avons sur ce point des témoignages catégoriques."

Un nouveau témoignage nous a été donné par les amis de San Damiano eux-mêmes dans la publication du message qu'ils affirment avoir recueilli le dimanche 9 novembre 1969 et selon lequel la communion dans la main serait un sacrilège.

Nous avons dit nous-même assez clairement que personne n'est obligé de recevoir la communion dans la main, mais nous avons dit aussi que le Souverain Pontife a autorisé cette manière de communier. Le Vicaire du Christ ne saurait autoriser un acte sacrilège : il n'est pas possible que la Sainte Vierge ait inspiré les paroles prononcées par Dame Rosa ce 9 novembre. Nous déclarons donc une nouvelle fois que notre devoir est d'obéir à l'autorité ecclésiastique qui nous demande de ne pas accorder foi à des faits "qui ne méritent pas confiance".

Plus que jamais nous recommandons à tous les fidèles la vraie dévotion à Marie, Mère de Dieu et Mère de l'Église. Nous la supplions tous de nous conduire à Jésus dans l'obéissance

aux évêques et au Souverain Pontife que ce même Fils de Marie a établis pasteurs de ses brebis. Fribourg, le 14 février 1970.

† François CHARRIERE, Epis. Laus. Gen. Frib.

SAN DAMIANO

I. - NOTIFICATION DE L'ÉVÊQUE DE PIACENZA

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1971 page 32 n° 1577

A propos des prétendus messages et apparitions de la Sainte Vierge à San Damiano (1), dans le diocèse de Piacenza (suffragant de Milan), Mgr Enrico MANDREDINI, nouvel évêque de Piacenza, a publié la notification ci-après (2) :

Depuis le jour où, de par la volonté du Saint-Père, j'ai assumé le gouvernement du diocèse de Piacenza, j'ai dû m'occuper également des faits de San Damiano, qui ont acquis une grande notoriété. Il s'agit de faits de caractère religieux, dont on affirme le caractère surnaturel, et qui donc relèvent pleinement de la compétence de l'évêque du diocèse, et celui-ci doit exprimer son jugement à ce sujet (lettre de la S. congrégation pour la Doctrine de la foi du 20 mars 1969, prot. 890/66, adressée à Mgr Umberto Malchiodi, sur les faits de San Damiano).

Naturellement, avant de me prononcer, j'ai voulu m'informer soigneusement de tout ce qu'avait fait mon prédécesseur, des enquêtes qu'il avait ordonnées, des conclusions auxquelles il était parvenu, et des mesures qu'il avait prises.

Le jugement de l'Église

C'est ainsi que j'ai pris connaissance des notifications qu'il a publiées, et en particulier de celle du 2 février 1968, dans laquelle il déclarait "dénusés de fondement surnaturel" les faits de San Damiano et prenait à ce sujet des dispositions disciplinaires précises. Cette notification, traduite en différentes langues, a été largement diffusée.

En lisant les actes qui ont précédé et suivi cette notification, j'ai dû constater que tout avait été fait avec prudence et diligence, et que le Saint-Siège - en particulier la S. congrégation pour la Doctrine de la foi - avait été informé de tout. Je rapporte volontiers le jugement porté par cette S. Congrégation au sujet de l'action de Mgr Malchiodi dans cette délicate affaire. Dans une lettre datée du 29 décembre 1969, n° 890/66, adressée à la Secrétairerie d'Etat et dont une copie m'a été transmise, ladite S. congrégation écrit : "Il a fait preuve d'une sagesse pastorale et d'une modération dignes de tout éloge."

Je constate que tant le clergé que les fidèles du diocèse ont, sans hésiter, suivi les directives de leur évêque. Cela indique la vénération qu'ils avaient pour leur pasteur, leur esprit d'obéissance à l'autorité de l'Église, ainsi que leur clairvoyance sur les faits en question. Mais je dois aussi constater que dans d'autres diocèses il ne manque pas de fidèles qui ont pris une attitude bien différente.

Désobéissance ouverte

Les auteurs de manifestations et la personne qui en est au centre n'ont pas obéi à l'évêque, et les faits ont continué. La vaste propagande qui a conduit à San Damiano de nombreuses personnes provenant en partie de diocèses d'Italie, mais en majeure partie de l'étranger, s'est poursuivie.

Il est pénible que l'on prétende honorer la Sainte Vierge par une attitude de sournoise désobéissance à l'autorité de l'Église.

Tout cela me peine aussi parce que de nombreuses personnes de bonne foi qui viennent là pour honorer la Sainte Vierge sont induites en des erreurs mettant en danger la foi et la vraie piété chrétienne.

Dans les actes conservés dans notre Curie, j'ai relevé avec peine qu'à l'occasion de réunions et de fêtes mariales organisées par les propagandistes, viennent à San Damiano de nombreux prêtres d'autres diocèses - et parmi eux un bon nombre de religieux - qui accompagnent les visiteurs. Souvent ils prennent part aux prières et processions qui ont lieu habituellement, et il n'est pas rare qu'ils en prennent la direction. Et tout cela en contrevenant d'une façon flagrante aux dispositions prises légitimement par l'évêque à ce propos, comme ils le savent bien.

Certains restent à San Damiano plusieurs jours, bien que soit toujours en vigueur l'interdiction de célébrer la messe dehors ou dans des maisons privées.

Fallacieux prétextes

Cet exemple de désobéissance donné par des prêtres à des fidèles est très grave. Certains tentent de justifier leur conduite en affirmant publiquement des choses manifestement contraires à l'enseignement constant de l'Église explicitement confirmé par le Concile oecuménique du Vatican. Ils osent soutenir que l'évêque du diocèse n'a aucune autorité sur eux parce qu'ils ne sont pas de son diocèse. Ils savent pourtant bien que cela est nettement contraire aux lois de l'Église concernant l'ordre public (can. 14 du Code de droit canon).

Ils osent, de plus, affirmer que l'évêque de Piacenza n'a aucune autorité pour se prononcer sur les faits religieux de San Damiano, parce que ces faits ont acquis une notoriété qui déborde les limites du diocèse, et que par conséquent c'est uniquement au Saint-Siège qu'il appartient d'en juger.

Contre de semblables affirmations, je dois rappeler la doctrine du Concile du Vatican au sujet du pouvoir et du devoir des évêques dans les matières concernant la foi. Le Concile nous enseigne que "les évêques sont les hérauts de la foi... docteurs authentiques, c'est-à-dire revêtus de l'autorité du Christ... attentifs à écarter toutes les erreurs qui menacent leur troupeau... Les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leur évêque exprime, au nom du Christ... et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit". (Lumen gentium, 25.)

Sur les faits de San Damiano, l'évêque compétent a prononcé en conscience son "jugement" authentique. C'était son devoir de le faire. Personne ne pouvait raisonnablement prétendre que devant ces faits qui suscitaient un intérêt toujours plus large, il demeure comme une sentinelle muette.

En prononçant ce jugement sur des faits qui se déroulaient sur son territoire, l'évêque ne pouvait pas oublier qu'il est également de son devoir de donner une large diffusion à son jugement. Ce devoir lui est imposé par ce même Concile, qui rappelle à tous les évêques la "sollicitude" qu'ils doivent avoir pour toute l'Église en tant que membres du Collège épiscopal et légitimes successeurs des apôtres.

Le Concile déclare que cette sollicitude pour toute l'Église "est, pour l'Église universelle, éminemment profitable, même si elle ne s'exerce pas par un acte de juridiction". (Lumen gentium, 23.) La diffusion que l'évêque du lieu a donnée à son jugement sur les faits de San Damiano a effectivement contribué à donner à ses frères dans l'épiscopat un instrument de valeur pour former leur jugement et éviter d'être induits en erreur.

Mais tout le monde n'a pas accueilli cette notification avec respect et reconnaissance, notamment les contestataires dont nous avons parlé plus haut, qui ont semé beaucoup de trouble dans les consciences en favorisant la désobéissance à l'autorité légitime.

Réitération du jugement

Par conséquent, en raison des devoirs de ma charge pastorale, en communion avec le Siège apostolique, en considération également de ma responsabilité collégiale à l'égard de mes frères évêques dans les diocèses desquels sont propagés les faits de San Damiano - ce qui cause des maux graves et désoriente leurs fidèles, - je déclare et prescris ce qui suit :

1. Ce qu'on appelle "les faits de San Damiano", c'est-à-dire les prétendus messages, les soi-disant visions et les présumés prodiges, n'ont rien de surnaturel ; les preuves alléguées n'ont aucune valeur probante ; il existe, par contre, beaucoup de preuves indubitablement contraires.

2. Rosa Bozzini in Quattrini, qui est au centre de cette affaire, fait certes preuve d'une prudence toujours plus grande dans ses expressions. Mais, en substance, elle a continuellement désobéi publiquement à son évêque en continuant à se considérer comme une "voyante" et comme "l'instrument de la Sainte Vierge". Nous l'avertissons formellement que si elle persiste dans cette attitude, nous nous verrons dans l'obligation de lui refuser les sacrements et même l'accès à l'église. Celui, en effet, qui rompt l'unité par la désobéissance et la rébellion, ne peut être admis à l'eucharistie qui est centre et source de charité unifiante.

3. Dans le décret de révocation - décret confirmé par le Saint-Siège, - le prêtre Edgardo Pellacani, ancien curé de San Damiano, a reçu l'ordre formel de ne plus s'occuper des faits en question. Nous réitérons publiquement cet ordre, en y ajoutant la menace de suspense a divinis au cas où il y contreviendrait à l'avenir.

4. Nous avertissons les autres personnes, prêtres et laïcs, qui sont responsables de ce phénomène et le soutiennent - et qui, malgré l'interdiction portée par l'évêque du lieu, ont continué à promouvoir les faits de San Damiano, à se faire les propagandistes des prétendues apparitions et des soi-disant messages, à organiser des voyages, - que s'ils persistent dans cette attitude, nous nous verrons dans l'obligation de leur interdire nominativement dans ce diocèse l'accès à l'église et aux sacrements, et de les frapper de suspense a divinis s'ils sont prêtres. Pour tous, nous nous réservons d'en informer leurs Ordinaires.

5. Les pèlerinages collectifs et individuels qui se rendent à San Damiano dans des buts de dévotion sont invités à s'abstenir d'y venir. Nous les avertissons aussi que, s'ils persistent dans leur désobéissance, nous nous verrons dans l'obligation de leur interdire l'accès à l'église paroissiale de San Damiano et aux églises du diocèse.

Piacenza, Curie épiscopale, 1er novembre 1970.

Enrico Manfredini, évêque de Piacenza.

II. - Déclaration du Cardinal Journet

Au sujet de San Damiano, on ne peut parler de véritable mystique. La vraie mystique chrétienne, en effet, est une forme supérieure de la vie religieuse, une vie religieuse normale mais rare, et qui exerce un rayonnement incomparable sur une époque. Comme l'écrivait Bergson à propos des grands mystiques chrétiens : "Ils ont rompu une digue ; un immense courant de vie les a ressaisis ; de leur vitalité accrue s'est dégagée une énergie, une audace, une puissance de conception et de réalisation extraordinaire." Et encore : "Qu'un génie mystique surgisse, il entraînera derrière lui une humanité au corps déjà immensément accru, à l'âme par lui transfigurée." Bergson compare donc les mystiques aux grands génies. Comme eux ils ouvrent une voie et le monde suit.

On parle de pèlerinage à San Damiano. Dans tous pèlerinages, il y a, parallèlement, une profonde foi chrétienne et un élément sociologique. Mais il faut que la foi résorbe, absorbe, domine l'élément sociologique (c'est le cas à Lourdes par exemple). Il arrive cependant que le "sociologique" prenne une valeur plus grande que la foi, et dans ce cas le pèlerinage n'a plus de valeur chrétienne. Le "point" d'un vrai pèlerinage est un endroit où l'on trouve une marque chrétienne authentique. Dans ce cas, le centre, le coeur du pèlerinage devient authentifiable par l'Église. Dans le cas de San Damiano, il s'agit donc de conversations avec la Vierge. L'Église a cherché à découvrir, dans ces dialogues, la marque authentique d'une intervention surnaturelle. Elle n'en a point trouvé. Dès lors, elle a pu affirmer que ce pèlerinage, que - et je tiens à le souligner, - je ne considère pas comme une supercherie, ne repose pas sur quelque intervention surnaturelle, mais plutôt sur la crédulité d'un monde angoissé.

Il faut là parler un peu des pèlerins. Dans une période de désarroi, d'angoisse, d'incertitude comme celle que nous vivons actuellement, il est normal que l'homme ressente parfois le besoin de savoir dans quels termes il est avec l'absolu, avec Dieu. L'homme cherche à connaître le jour de sa fin ; il veut savoir quel masque prendra la mort. Et les messages de Mamma Rosa prétendent apporter à tous, individuellement ou généralement, une réponse à cette angoissante question. Mais ces gens sont dans l'erreur, car Dieu a voulu que nous ignorions la date et la forme de notre mort, afin que nous nous tenions prêts chaque jour. Cependant dans le coeur de ces pèlerins, tout n'est pas négatif. On y trouve quelque chose de positif. Ils ne recherchent pas le remède à leur angoisse dans la facilité (la drogue par exemple), mais dans la prière. En cela, leur foi, leur désir de vie chrétienne, peuvent être admirables.

Quant à Mamma Rosa, je pense qu'elle est véritablement sincère. C'est une femme très sensible et qui éprouve un insurmontable besoin de parler, elle possède sans doute un exceptionnel don oratoire, mais elle est l'objet d'une illusion. Ce qu'elle croit être la voix de la Vierge n'est qu'une voix intérieure, celle de sa subconscience par exemple. J'ajouterai encore que ces messages n'ont rien d'extraordinaire ; ils restent toujours dans la banalité.

Le succès des pèlerinages à San Damiano repose donc, avant tout, sur une illusion - celle dont est victime Mamma Rosa - et sur la crédulité d'un certain nombre de chrétiens que le monde actuel désarçonne. Je ne condamne ni l'une ni les autres. Je suis, en revanche, beaucoup moins indulgent à l'égard des organisateurs et propagandistes de ces pèlerinages - et notamment des ecclésiastiques dont le rôle est d'éclairer et non de suivre. Ils n'agissent pas dans un esprit chrétien d'obéissance à l'Église.

(La Suisse, 28 octobre 1970, p. 30.)

A propos des pèlerinages a San Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1973 page 348

Sous ce titre, Mgr BONTEMS, archevêque de Chambéry, écrit dans la Quinzaine Religieuse de Savoie - 1er mars 1973, p. 106 :

A plusieurs reprises déjà, j'ai dû intervenir, en conversation ou par lettre, au sujet de San Damiano.

Or, périodiquement, on relance l'événement, surtout en France ; il me faut aujourd'hui donner par la Quinzaine des précisions.

On fait valoir le grand nombre de pèlerins, dont certains viennent de très loin ; le climat exceptionnel de ferveur, le silence, le recueillement ... Tout cela est certain, et il est possible que ce soit pour plusieurs l'occasion d'un réveil et même d'une conversion.

Il y a sûrement beaucoup de sincérité, de bonne foi, de foi simple, et qui mérite le respect ; peut-on s'étonner qu'il y ait une proximité, une présence de la Très Sainte Vierge, quand les humbles la supplient de les aider, que leurs coeurs angoissés mettent en elle toute leur espérance !

Mais... à San Damiano, il y a les "messages" : certes ils sont adaptés à un auditoire simple, d'un style direct qui touche la sensibilité, d'où leur succès ; mais ils sont si abondants et d'une si grande banalité ! Au lieu de la marque indiscutable du surnaturel, ils laissent - comme d'ailleurs les autres "signes" dont on parle, - une impression de trouble et d'ambiguïté.

Aussi, après enquête, l'autorité ecclésiastique, dans sa responsabilité de discernement, s'est prononcée négativement à plusieurs reprises : les évêques successifs ont conclu, en 1969 et 1970, qu'il n'y avait pas de véritable apparition ; ils ont interdit manifestations et pèlerinages ; et le Saint-Siège les a approuvés (1)

En est-il toujours ainsi ? Un correspondant m'écrivait que l'attitude de l'évêque actuel de Plaisance avait changé. J'ai demandé ce qu'il en était : je reçois une longue lettre de trois pages, datée du 5 février 1973 :

" ... Mon attitude en cette affaire n'a nullement varié ; aucune preuve de faits surnaturels ; la certitude, au contraire, qu'il n'y en a pas." . Le diocèse de Plaisance, dit-il, n'est pas touché par l'événement ; mais c'est dans les pays de langue française que se déploie la propagande la plus active.

Il sera bon de relire ici attentivement les réflexions qu'a faites le cardinal Journet, en octobre 1970, sur San Damiano : à la fois respectueuses des personnes, nuancées et fermes, elles sont toujours actuelles (2)

Deux réflexions pour finir :

- Quel dommage que cette dispersion de forces ! Au contraire, quel profit pour tous si ces dévots de San Damiano apportaient aux groupes et aux communautés de chrétiens la richesse de leur amour pour Notre-Dame !

- Et puis ... ne devons-nous pas nous interroger sur nos célébrations ? Elles ont gagné considérablement en vérité et en proximité, c'est vrai ! Mais si certaine liturgie se veut dépouillée jusqu'à la sécheresse et l'indigence, faut-il s'étonner qu'il s'en éloigne bien du monde, qui se trouvera plus à l'aise, ailleurs ? Invitation à soigner la qualité "humaine" de nos célébrations ; à donner notamment toute sa place à la piété mariale, sa vraie place, celle que lui donne Vatican II.

† A. B.

Garabandal et S. Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1974 page 341

On lit à ce sujet dans "Pastoralia, Communications de l'archevêché de Malines - Bruxelles, n° 2, 15 février 1974 :

"Interrogé à diverses reprises sur les faits soi-disant miraculeux qui auraient eu lieu à Garabandal (Espagne) et S. Damiano (Italie), le Secrétariat de la Conférence épiscopale fait savoir que l'attitude des évêques locaux n'a pas changé et que les autorités romaines ont toujours approuvé la ligne de conduite suivie par les évêques à ce sujet.

"Le service d'information de la Conférence épiscopale précise qu'il est utile de renvoyer aux deux documents qui, dès 1970, furent envoyés par les évêques de Santander (Espagne) et de Piacenza (Italie) à tous les évêques, tant pour Garabandal que pour S. Damiano, nient l'existence de faits miraculeux. En conséquence, ils interdisent toute manifestation de culte, tout pèlerinage en relation avec ces faits." (Voir "DC" 1970, n° 1564, p. 532-535, et 1559, n° 295 ; 1969, n° 1531, p. 47. Voir aussi "DC" 1965, N° 1452, col. 1344-45 ; 1457, col. 1823 ; 1967, n° 1490, col. 532 ; n° 1491, col. 671*-672*.)

Poursuite judiciaires à San Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1979 page 194

L'Osservatore della Demenica, qui paraît maintenant en supplément de l'édition quotidienne de l'Osservatore Romano, a publié, dans son numéro du 7 janvier 1979, un article sur San Damiano dans lequel nous lisons : "Le substitut du procureur de la République de Piacenza, le Dr D'Onofrio, a mis sous séquestre, le 13 décembre, tous les biens immobiliers (terrains et constructions) appartenant ou liés au "sanctuaire" de San Damiano, à quelques kilomètres de cette ville de l'Emilie..."

Après un rappel des événements de San Damiano et des prises de positions de la hiérarchie (cf. DC 1969, p. 47 ; 1971, p. 32), l'article, signé Ercole Brocchieri, poursuit : " ... Pour accueillir les pèlerins, on a construit avec leurs offrandes des auberges, des pensions et créé un vaste parking. Le 8 décembre dernier, malgré la mauvaise saison, il y avait plus de 60 cars à San Damiano. Pendant l'Année sainte, les grandes agences de voyage inscrivirent San Damiano, avec Assise, Lorette et Rome dans les circuits des pèlerinages venus de l'étranger. L'autorité ecclésiastique a maintenu sa désapprobation, interdisant la célébration de l'Eucharistie sur le territoire du diocèse de Piacenza aux prêtres et aux religieux qui se rendaient à San Damiano et faisant tous ses efforts pour convaincre et dissuader les pèlerins. Tout ce mouvement entraîna naturellement un important afflux de capitaux. Sous cet aspect, la question n'intéressait pas l'autorité ecclésiastique, mais elle a commencé à intéresser la magistrature.

C'est donc indépendamment de l'attitude négative de l'Église et uniquement pour des motifs d'ordre légal et fiscal que la magistrature a suivi l'évolution du phénomène. Et maintenant, par une décision autonome, elle en est venue à entreprendre une action judiciaire. Le chef d'accusation de la "communication judiciaire" est très lourd : "escroquerie avec circonstances aggravantes et association de malfaiteurs" ..

Notification de l'évêque de Plaisance à propos de San Damiano

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1980 page 844

Ma récente visite pastorale dans la paroisse de San Damiano et l'annonce d'un prochain rassemblement extraordinaire de jeunes sur les lieux des soi-disant apparitions mariales bien connues m'incitent à prendre de nouveau position vis-à-vis de ces faits qui, depuis très longtemps, troublent la vie spirituelle de cette paroisse et jette beaucoup de discrédit sur la religion et sur la vraie dévotion chrétienne.

De par l'autorité et la responsabilité qui me viennent de Dieu, en tant qu'évêque de l'Église qui se trouve à Plaisance, dans l'exercice légitime du devoir qui m'incombe de juger les faits qui concernent la foi et la morale, je ne peux pas me soustraire à l'obligation de dénoncer et de déplorer vivement la grave désobéissance de tous ceux qui, laïcs, religieux et prêtres extradiocésains, continuent de mépriser le jugement et les directives de l'autorité ecclésiastique, légitime et compétente, décrétés en communion avec le Saint-Siège apostolique, en date du 16 mai 1977, prot. 327022.

C'est pourquoi nous déclarons et décrétons ce qui suit :

1. Nous confirmons de nouveau le jugement négatif exprimé à plusieurs reprises par mon vénéré prédécesseur, ainsi que par moi-même, concernant les soi-disant faits de San Damiano, à savoir que ces faits n'ont rien de surnaturel.
2. Aucun acte de culte en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, lequel aurait un rapport avec les soi-disant apparitions et avec les prétendus messages, ne peut être légitimement pratiqué ou encouragé.
3. Tous ceux qui diffusent des publications de propagande en faveur du phénomène, qui organisent des "pèlerinages" et qui se rendent à San Damiano pour faire leurs dévotions, désobéissent ouvertement à l'Église.
4. Les 3 et 4 mai prochains, ainsi qu'au cours des journées à venir, pendant lesquelles, selon le jugement de l'autorité religieuse compétente, des circonstances particulières l'exigeraient, l'église paroissiale de San Damiano restera fermée. Le curé prendra les mesures utiles et nécessaires pour permettre à ses paroissiens de participer à la célébration de l'eucharistie.

5. Nous renouvelons la validité, sur tout le territoire du diocèse, des dispositions suivantes :

a) Tous les prêtres extradiocésains qui se rendent à San Damiano ne peuvent pas être admis à célébrer la sainte messe, et s'ils osent le faire, ils sont suspendus "a divinis" ipso facto.

b) La sainte communion sera refusée à tous les prêtres, religieux et religieuses qui se rendent à San Damiano.

6. Les recteurs des églises, y compris celles administrées par des religieux éventuellement fréquentées par les groupes des "pèlerins de San Damiano", sont invités à se charger d'une catéchèse adéquate pour les instruire sur la vraie dévotion mariale et sur leur devoir d'obéir à l'autorité de l'Église, et ceci en conformité avec la doctrine du Concile Vatican II, et selon les normes canoniques en vigueur.

Plaisance, le 1er mai 1980.

† Henri Manfredi, évêque de Plaisance.

**San Damiano : Décision du Saint-Siège
et ordonnance de Mgr Manfredini, évêque de Piacenza**

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1977page 698

La Vie diocésaine de Saint-Dié, 15 juin, publie le document ci-après :

"Vu les décisions épiscopales relatives aux faits de San Damiano, et en particulier celles en date du 1er novembre 1970 et du 15 octobre 1976 ;

Étant informé que le dimanche 22 mai est annoncé à grand renfort de publicité un rassemblement en cette localité, en relation avec de prétendues apparitions que l'Église a plusieurs fois désavouées ; vu la lettre de la Secrétairerie d'État de Sa Sainteté en date du 16 mai 1977, n° 327022, signée par M. le cardinal Villot et à moi adressée, j'ordonne ce qui suit :

1. Durant toute la journée de ce dimanche l'église paroissiale de San Damiano sera fermée ;

2. A partir de cette date, sur tout le territoire du diocèse :

a) Les prêtres étrangers au diocèse se rendant à San Damiano ne seront pas admis à célébrer la sainte messe, et s'ils osent le faire, seront suspendus "a divinis" ;

b) Les prêtres, religieux et religieuses se rendant à San Damiano se verront refuser la communion eucharistique." (En date du 21 mai 1977, journal "Avvenire".)

C'est habituellement en périodes troubles et incertaines que se multiplient les lieux de prétendues apparitions et que fleurissent les révélations de tous genres. Rappelons-nous les prophéties qui circulaient pendant la guerre. Les temps incertains sont aussi ceux où voyants et diseurs de bonne aventure font de bonnes recettes. Ne nous en étonnons pas : nous avons besoin de sécurité, de refuge devant l'adversité. Nous avons besoin, au sein des interrogations, d'une parole claire et précise que nous accueillons quand elle vient confirmer ce que nous pensons.

Devant ce genre de phénomènes : apparitions, révélations privées, prophéties, l'Église s'est toujours montrée très réservée. Sa réserve lui est dictée par son souci de sauvegarder la foi des chrétiens et de les maintenir dans la communion ecclésiale. Combien ont été abusés par des prétendues apparitions ! Combien ont quitté l'Église pour suivre des prophètes qui prétendaient transmettre un message reçu directement du ciel ! Si l'Église reconnaît - sans d'ailleurs l'imposer - l'authenticité de telle ou telle apparition, ce n'est qu'après un long et minutieux examen. Elle se prononce surtout sur le message transmis et elle le fait en le confrontant à l'Écriture. Elle peut le faire en toute clarté puisqu'elle a une référence objective : la Révélation.

Étant donné cela, que penser de San Damiano ?

L'Évêque du diocèse de Plaisance dont dépend San Damiano, après enquête, a demandé la fermeture de ce lieu. Ce n'est pas une réserve mais une interdiction. Peut-on dès lors se dire fidèle à l'Église et ne pas tenir compte de cette interdiction ? A Lourdes, le 15 août dernier, le pape Jean-Paul II demandait aux chrétiens de France, "de consolider leur unité autour de leurs évêques... Depuis le début de l'Église, l'unité avec l'Évêque a été le signe des disciples du Christ et la garantie du progrès spirituel".

Les catholiques qui vont à San Damiano pensent-ils, en désobéissant à l'Évêque du lieu, au contre-témoignage qu'ils donnent à leurs frères du diocèse de Plaisance ?

A cette raison fondamentale, j'en ajoute une autre. J'ai lu dans "Stella Maris" le compte rendu de telle ou telle apparition. J'ai eu le sentiment que la Vierge était très prolifique alors qu'habituellement le message qu'elle demande de transmettre aux chrétiens est d'une grande sobriété. Celui de Lourdes, par exemple, se résume en quelques mots et ce n'est que le rappel des exigences évangéliques. Certains détails du message de San Damiano étaient d'ailleurs en contradiction avec des pratiques courantes dans l'Église primitive.

On objectera que les chrétiens qui vont à San Damiano prient, retrouvent le chemin de la prière, approfondissent leur dévotion à la Vierge. Nous n'avons pas à porter de jugement sur la piété des pèlerins de San Damiano pas plus que nous ne devons soupçonner l'esprit de la prière de ceux qui font partie d'une secte chrétienne. Mais la question n'est pas là. Ce qui est en cause c'est le sens de l'Église. Il faut même ajouter que, pour certains, ce qui est en cause c'est l'accueil et la mise en oeuvre des réformes de Vatican II qui semblent faire difficulté pour eux.

Pour ces raisons, je demande aux catholiques du diocèse de s'abstenir d'aller en pèlerinage à San Damiano.

A propos de San Damiano

Notification de Mgr Antonio Mazza, évêque de Plaisance

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1987 page 228

Mgr Antonio Mazza, évêque de Plaisance (Italie), diocèse dans lequel se trouve la paroisse de San Damiano, a publié le 1er septembre 1986 la notification suivante (1) C'est la première prise de position de l'évêque à ce sujet depuis sa nomination à Plaisance, le 20 août 1983.

Dès que j'ai commencé mon service épiscopal à Plaisance, j'ai été invité à de nombreuses reprises à donner mon jugement sur les apparitions présumées de San Damiano et à prendre des dispositions concernant les pèlerins qui affluent ici en nombre considérable, de divers endroits. Comme c'était mon devoir, j'ai examiné avec attention, au cours de la période écoulée, les documents relatifs aux faits de San Damiano ; j'ai pris en considération les diverses dispositions arrêtées par mes prédécesseurs, et j'ai cherché à écouter de nombreuses personnes, intéressées à des titres divers à la diffusion de la dévotion à celle que l'on appelle "la Vierge des Roses".

J'ai constaté avec plaisir que le Peuple de Dieu qui est à Plaisance, dans ses diverses composantes, qu'il s'agisse des prêtres ou des laïcs, des religieux ou des religieuses, n'adhère pas, dans sa quasi-totalité, aux faits de San Damiano et, donc, ne s'y rend pas pour exprimer sa dévotion mariale, alors qu'il nourrit cette dévotion, avec une ferveur qui ne cesse de se renouveler, à l'aide de louables initiatives diocésaines, dans les lieux et selon les formes suggérées par la tradition de l'Église.

En ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard des pèlerins étrangers qui affluent à San Damiano, il m'a été suggéré de divers côtés et par diverses personnes de tenir compte des circonstances actuelles, ainsi que du fait que "les pèlerins prient" et viennent pour accomplir des pratiques religieuses recommandées depuis toujours par l'Église. De mon côté, après avoir accordé attention et bienveillance aux faits signalés, aux demandes et aux suggestions, je ne puis pas ne pas observer le devoir qui est celui de tout pasteur de "faire la vérité dans la charité" (Ep 4,15).

Du reste, c'est ce qu'ont fait mes prédécesseurs. Leurs interventions n'ont jamais eu pour but de "punir" les personnes ; elles ont été faites dans une attitude de service envers les personnes, pour favoriser une dévotion mariale authentique, et pour promouvoir une prière qui soit en "esprit et vérité" (Jn 4, 15) (2)

Ceci dit, désireux de remplir mon devoir pastoral à l'égard de tous, dans l'intention de rendre "plus vigoureux et authentique" le culte envers la Vierge, qui préfère "à la recherche exagérée

de nouveautés et de faits extraordinaires" l'étude des sources révélées et l'attention au document du Magistère (Marialis cultus, 38), en continuité avec l'action de mes prédécesseurs, je déclare à nouveau que sont dépourvus de fondement surnaturel les faits qui ont été à l'origine du phénomène de San Damiano et je décrète ce qui suit :

a) Aucune pratique de dévotion ne peut être liée légitimement aux faits qui ont été à l'origine du phénomène ;

b) Les prêtres n'appartenant pas à ce diocèse et qui accompagnent des personnes qui se rendent à San Damiano, n'ont en ce diocèse aucune autorisation d'accomplir les actes du ministère ; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la faculté, sur notre territoire, de célébrer la messe, de recevoir les confessions des fidèles, de prêcher ;

c) Les recteurs des églises du diocèse, dans lesquelles des groupes de personnes se dirigent vers San Damiano se rendraient pour célébrer des offices religieux, ont l'obligation expresse de faire oeuvre de catéchèse dans le sens de la présente notification.

San Damiano : Mise au point du nouvel évêque

LA CROIX du 6/2/1987

L'héritage de Mme Quattrini, en question depuis 1982, pourra maintenant être accepté par l'Association du pèlerinage

Quelle est aujourd'hui l'attitude du nouvel évêque de Plaisance face aux événements survenus à San Damiano (Italie) ? Mgr Manfredini avait été invité à plusieurs reprises à donner son avis sur les apparitions présumées de San Damiano.

Dans une déclaration qui sera publiée dans la Documentation catholique du 15 février 1987, il constate tout d'abord que, "dans sa quasi-totalité", le Peuple de Dieu n'adhère pas aux faits de San Damiano et "ne s'y rend pas pour exprimer sa dévotion mariale, alors qu'il nourrit cette dévotion avec une ferveur qui ne cesse de se renouveler".

Après avoir déclaré que les faits sont dépourvus de fondement surnaturel, l'évêque décrète : "Aucune pratique de dévotion ne peut être liée légitimement aux faits qui ont été à l'origine du phénomène."

Il ajoute : "Les prêtres n'appartenant pas à ce diocèse et qui accompagnent des personnes qui se rendent à San Damiano n'ont, en ce diocèse, aucune autorisation d'accomplir les actes du ministère (messe, prédication, confession)."

Enfin, Mgr Manfredini rappelle que "les recteurs des églises du diocèse de Plaisance dans lesquels des groupes de personnes se dirigent vers San Damiano se rendraient pour célébrer

des offices religieux ont l'obligation expresse de faire oeuvre de catéchèse" dans le sens de sa notification.

Déjà, en 1982, le Saint-Siège avait refusé l'héritage d'environ 5 milliards de lires que lui laissait Rosa Quattrini, la femme qui, en 1964, déclara qu'elle avait vu la Vierge et lui avait parlé. Ces biens étaient jusqu'à présent en déshérence, les héritiers de Mme Quattrini y ayant renoncé eux aussi. Selon le *Civiltà cattolica* du 20 décembre 1986, le président du gouvernement régional a reconnu comme personne morale l'association "Ospizio Madonna delle Rose" (les amis de Mme Quattrini) non reconnue par l'Église. Dès lors, cette association, qui continue de s'occuper des pèlerins qui se rendent à San Damiano, peut maintenant accepter l'héritage.

Les "pèlerinages" à San Damiano : Communiqué de l'évêque de Nice

DOCUMENTATION CATHOLIQUE 1990 page 327

Mgr François Saint-Macary, évêque de Nice, a publié le communiqué suivant, daté du 23 janvier :

"Sollicité de divers côtés par des personnes et des groupes qui vont en pèlerinage à San Damiano, j'ai écrit à l'évêque du diocèse de Plaisance dont dépend San Damiano pour lui demander quelle était actuellement la position de l'Église par rapport à ce lieu où des gens vont en pèlerinage.

Mgr Antonio Mazza m'a répondu le 18 janvier 1990 qu'après avoir à nouveau enquêté, il avait confirmé les déclarations de ses prédécesseurs. Il m'a communiqué cette notification faite le 1er septembre 1986 (DC 1987, N° 1934, p. 228. NDLR) et confirmée plusieurs fois dans la suite :

"Je déclare à nouveau que sont dépourvus de tout fondement surnaturel les faits qui ont été à l'origine du phénomène de San Damiano et je décrète ce qui suit :

- 1) Aucune pratique de dévotion ne peut être liée légitimement aux faits qui ont été à l'origine du phénomène.
- 2) Les prêtres n'appartenant pas à ce diocèse et qui accompagnent des personnes à San Damiano n'ont en ce diocèse aucune autorisation d'accomplir les actes du ministère ; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas la faculté sur notre territoire de célébrer la messe, de recevoir les confessions des fidèles, de prêcher.
- 3) Les recteurs des églises du diocèse dans lesquelles des groupes se dirigent vers San Damiano se rendraient pour célébrer des offices religieux, ont l'obligation expresse de faire oeuvre de catéchèse dans le sens de la présente notification".

En conséquence, les divers groupes de piété qui existent dans le diocèse de Nice et qui rattachent leur dévotion aux phénomènes de San Damiano doivent savoir qu'ils désobéissent ouvertement à l'Église catholique. Les prêtres, religieux, religieuses, aumôniers et catéchistes sont invités à mettre en garde contre ce "pèlerinage" et à développer une vraie dévotion mariale dans l'esprit des lettres des derniers Papes, en particulier la Mère du Rédempteur, publiée par Jean-Paul II. La mission de l'évêque est de guider son peuple vers de bons pâturages.

Fait à Nice le 23 janvier 1990. (Les nouvelles religieuses de Nice, 9 février.